

Réf: Dossier 476589

Avis de constitution

SOCIETE « MAGNAMAN TRANSPORT »

Siège ABIDJAN – ABOBO BELVILLE NON LOIN DU
COLLEGE ISERODE LOT 869 ILOT 09., Lot 869, Ilot 09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 07/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGNAMAN TRANSPORT »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire :
TRANSPORTS PUBLIC.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN – ABOBO BELVILLE NON LOIN DU
COLLEGE ISERODE LOT 869 ILOT 09., Lot 869, Ilot 09

Dirigeant(s) M ABOU BAYO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01129 du 26/01/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05743/GTCA/RC/2026 du 26/01/2026

